



## *Dépêche n°122/04*

### Successions : toujours plus à droite

Dans le petit jeu qui consiste à satisfaire par des cadeaux fiscaux sa clientèle électorale, le gouvernement s'apprête à franchir une nouvelle étape.

Après la baisse de l'impôt sur le revenu, qui rappelons-le n'est payé que par la moitié la plus aisée des contribuables, le ministre des finances voudrait instituer un abattement de 100 000 € par succession. Cette fois, la cible réelle de la baisse d'impôts représente environ 20 % des successions. On est très loin des classes moyennes auxquelles elle prétend s'adresser !

Si, c'est une des hypothèses étudiées, cet abattement de 100 000 € s'ajoute à ceux existant déjà, la franchise s'élèverait à 176 000 € pour le conjoint survivant et 146 000 € par enfant. Et encore faudrait-il ajouter, pour les contribuables qui ont eu l'occasion ou les moyens de bien se faire conseiller, une assurance vie et des donations sans impôt.

Ainsi le gouvernement poursuivrait une politique visant à alléger à les revenus du capital (baisse de l'impôt sur les sociétés) et à taxer les revenus du travail (cotisations retraites complémentaires, suppressions d'un jour férié, CSG).

La CFDT Finances condamne une orientation qui met en cause, à travers l'impôt sur les successions, un moyen de lutte contre une des inégalités les moins acceptables : celle de la naissance.

Paris, le 7 septembre 2004